

d'Etat colonial ils formulèrent leur décision comme suit:—

Les relations commerciales du Royaume-Uni avec les colonies autonomes furent d'abord l'objet d'une délibération, et les résolutions suivantes furent unanimement adoptées:—

1. Que les Premiers ministres des colonies autonomes recommandent unanimement la dénonciation, dès que la chose sera possible, de tous traités qui entravent aujourd'hui les relations commerciales entre la Grande-Bretagne et ses colonies.

2. Que dans l'espoir d'améliorer les relations commerciales entre la mère patrie et ses colonies, les Premiers ministres présents s'engagent à conférer avec leurs collègues dans le but de s'assurer si un tel résultat peut-être convenablement obtenu au moyen d'une préférence donnée par les colonies aux produits du Royaume-Uni.

Je crois qu'il est parfaitement clair que la dénonciation des traités est due à l'action prise à la dernière session par le Parlement du Canada en adoptant la clause contenue dans le tarif, et comportant privilège en faveur de la mère patrie. A part absolument de l'effet que cette disposition du tarif a eu sur la décision du Gouvernement impérial, la réduction de vingt-cinq pour cent des impôts de douane prélevés sur les marchandises venant de l'Angleterre et de certaines colonies, est un fait d'une importance considérable. C'est une mesure dans le sens d'un tarif de revenu.

L'honorable M. BOULTON: Cela n'a-t-il pas été fait uniquement dans le but d'égaliser les impôts prélevés sur les marchandises venant des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, plutôt que pour donner une préférence aux produits anglais?

L'honorable M. POWER: Non, la disposition décrète que sur les marchandises importées de la Grande-Bretagne,—je parle maintenant de l'état de choses qui existera après le premier juillet prochain,—une réduction de vingt-cinq pour cent sera faite sur le tarif ordinaire. C'est là une préférence aussi formelle, aussi positive et aussi évidente qu'elle peut l'être.

L'honorable M. BOULTON: Mes honorables collègues se rappelleront que le ministre de la Marine et des Pêcheries a prétendu que les impôts prélevés sur les marchandises anglaises étaient de vingt-cinq pour cent plus élevés que ceux dont les marchandises des Etats-Unis étaient frappées, et qu'ainsi le changement égalisait les deux. Il ne s'agit pas d'abolition du tarif ou de rien de semblable. C'était

égaliser ce que l'on supposait ne pas l'être auparavant.

L'honorable M. POWER: Je ne me rappelle pas que le ministre de la Marine et des Pêcheries ait fait la déclaration dont l'honorable sénateur vient de parler.

L'honorable M. BOULTON: Il proposa une résolution dans la Chambre.

L'honorable M. POWER: Je sais que, il y a quelques années, l'honorable député qui est maintenant ministre de la Marine et des Pêcheries, prononça dans la Chambre des Communes un discours au cours duquel il démontra que le tarif du Cabinet conservateur était rédigé de telle façon que les marchandises importées de la Grande-Bretagne se trouvaient sujettes, en moyenne, à un impôt plus élevé que celles venant des Etats-Unis; aussi le changement qui a été opéré l'an dernier a-t-il eu pour but de remédier à ce mal, comme question de justice envers la mère patrie. Quand l'Angleterre et les Etats-Unis se trouvent, par exemple, en rivalité sur nos marchés, disons pour l'écoulement des tissus en laine ou en coton, le tarif accorde aux produits anglais une préférence de vingt-cinq pour cent sur notre marché ce qui est, je crois, un point très important. Le fait qu'aucune diminution n'est décrétée en faveur des pays étrangers à l'Empire et qui maintiennent contre ce dernier et contre nous des tarifs hostiles, n'est pas une objection très sérieuse. J'aurais, quant à moi personnellement, préféré que de nouvelles mesures eussent été prises dans le but d'établir un tarif de revenu ou de libre échange; mais tenant compte de l'esprit avec lequel le Canada a été traité par les pays étrangers, plus particulièrement par la grande république voisine, je ne me sens pas enclin à regretter qu'aucune disposition n'ait été décrétée pour diminuer sensiblement de notre côté, les obstacles qui entravent nos relations commerciales avec les Etats-Unis.

L'honorable M. BOULTON: De sorte que vous allez maintenir la protection?

L'honorable M. POWER: Nous ne pouvons pas avoir immédiatement le libre-échange. Nous avons réalisé un progrès considérable dans le sens de la création d'un tarif de revenu, et je crois que ce que nous avons fait est fort bien. Nous avons